



RAPPORT DE LA

Commission ad hoc (CoAH)

CHARGÉE D'Étudier LE

PR 49-2025 – Financement de la carte Explore par le Fond régional d'aide au tourisme

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie le 15 janvier 2025 afin d'étudier l'objet cité en titre, en présence de Monsieur Stéphane Jayet, responsable politique du Tourisme et Monsieur Boris Mury, secrétaire général.

En début de séance, Monsieur Jayet et Mury nous ont présenté le préavis et rappelé l'importance du tourisme pour la région.

Monsieur Jayet a exposé que la carte Explore avait deux buts, celui de réduire le trafic en incitant les touristes à prendre les transports publics et celui de faire découvrir notre région, certains organismes comme le zoo de la Garenne, les musées, l'auberge de Luins ou les locations de VTT offrant des rabais aux possesseurs de la carte Explore.

Monsieur Jayet a ajouté que la carte Explore n'avait que 18 mois et que, l'émission de 17'282 cartes Explore pour les 235'839 nuitées enregistrées, représentait un taux de réussite assez bas, dans le futur il miserait sur un taux de 30%.

La Commission les remercie pour les informations fournies et pour les discussions constructives qui s'en sont suivies.

Contexte et enjeu

Une grande partie des villes et des régions, que ce soit en Suisse ou à l'étranger, offre aux hôtes des hôtels, auberges de jeunesse, campings, Bed & Breakfast ayant passé au moins une nuit dans la région, la gratuité des transports en ville ou en région.

Commentaires

La commission constate que les taxes de séjour sont utilisées à bon escient.

Elle émet le vœu que Nyon Tourisme soit plus pro actif et fournisse un effort particulier pour promouvoir cette carte en contactant, par exemple, les acteurs économiques de notre région, comme UEFA ou Haleon, qui accueillent de nombreux visiteurs.

Créer une synergie avec tous les Offices de Tourisme du bord du lac, afin d'étoffer les offres ou tenter de négocier avec la CGN, afin d'obtenir une réduction pour les détenteurs de la carte, seraient des pistes à suivre.

Enfin, la commission souhaiterait simplifier et matérialiser le mode d'obtention de la carte. Le visiteur recevrait une carte avec la clé de sa chambre cela lui éviterait de devoir le faire par mail.

Financement :

Pour rappel :

Respectivement CHF1.21 puis CHF1.25 par nuitée encaissée dans les hôtels, auberges de jeunesse, camping et Bed&Breakfast de la région sont versés à Mobilis que la carte soit

utilisée ou non. Ce montant est payé par le FRAT et n'influence pas les comptes de Région de Nyon.

En revanche, le présent préavis, demande au Fond régional d'aide au tourisme, un financement de CHF40'000 annuel pour couvrir les frais fixes liés à la maintenance, l'hébergement et la gestion de la carte Explore.

Avis de la commission :

De façon unanime les membres de la commission sont convaincus de la pertinence de cette carte Explore, qui mériterait une action plus appuyée de la part de Nyon Tourisme.

Conclusion

Fondé sur ce qui précède, la Commission recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 49-2025 du Comité de Direction et de prendre les décisions suivantes :

1. D'accorder le crédit de CHF 120'000 pour la couverture de frais de gestion, d'hébergement et de maintenance de la carte Explore pour les années, 2025,2026 2027, soit CHF 40'000 par an.
2. D'accepter pour les années 2025,2026,2027 la prise en charge des frais variables liés aux coûts de transport fixé à :
 - Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025 (avec effet rétroactif), CHF1.21TTC par nuitée touristique effectuée dans les hébergements partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,
 - Pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2027, CHF1.25TTC par nuitée effectuées dans les hébergements partenaires situés dans les communes adhérentes au règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires,
3. De prendre acte que le montant annuel du projet sera inscrit au budget de fonctionnement au compte 160-Soutiens ponctuels (il est à noter que ce compte pourrait évoluer au passage à MCH2)

Tartegnin, le 21 janvier 2025

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Danielle Collomb Tartegnin	
François Vautier Trélex	
Jean-Luc Richard Crassier	
Bernard Cintas Founex	
Gerhard Odermatt St Cergue	